

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

03 octobre 2022

## **L'AMF met en garde le public contre plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés**

**L'Autorité des marchés financiers publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.**

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés dans la catégorie biens divers :

- [aph-invest.com/fr](http://aph-invest.com/fr)
- [monpatrimoineor.com](http://monpatrimoineor.com)
- [reussirmesfinances.net/campagne-vin/](http://reussirmesfinances.net/campagne-vin/)
- [www.groupesolventis.com](http://www.groupesolventis.com)
- [www.juicyfields.io/fr](http://www.juicyfields.io/fr)
- [www.juicy-france.fr](http://www.juicy-france.fr)
- [www.maugenel-conseil.com](http://www.maugenel-conseil.com)
- [www.monpatrimoineor-vip.com](http://www.monpatrimoineor-vip.com)

Toute offre d'investissement dans des biens divers doit être enregistrée à l'AMF pour être commercialisée. La [liste blanche](https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf) URL = [https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO\_PDFS/LISTE\_PRODUIITS\_BIENS\_DIVERS/produits\_biens\_divers.pdf] des offres enregistrées en biens divers est consultable sur le site internet de l'AMF.

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Listes-noires) URL = [http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Listes-noires]) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique : [Épargne → Se protéger contre les arnaques → Listes noires et alertes des autorisés](https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises) URL = [https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises]).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF sont consultables sur le site internet de l'AMF.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :

AMF : <http://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h.

Vous pouvez également télécharger l'application AMF Protect Epargne, disponible sur iOS ou la consulter sur votre navigateur sur le lien suivant :

<https://protectepargne.amf-france.org/>

### **À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]*

## CONTACT PRESSE

---

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

## En savoir plus

- Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés
- Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF


### Mots clés

[PROTECTION DE L'ÉPARGNE](#)[MISE EN GARDE](#)

---

## SUR LE MÊME THÈME

---

 [S'abonner à nos alertes et flux RSS](#)



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés



RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements



## Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02